



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture
Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'accueil et du séjour

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT D'ETUDIANT A
VIE PRIVEE ET FAMILIALE**

Usagers résidant sur les arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau.

DOSSIER A ENVOYER PAR VOIE POSTALE

Avant la fin de validité de votre titre de séjour, complété, daté et signé, accompagné des documents relatifs à votre situation personnelle et professionnelle à l'adresse suivante :

**Préfecture de Seine-et-Marne
Bureau de l'accueil et du séjour/ Changement de statut étudiant à VPF (Section A)
12, rue des Saints Pères
77010 MELUN Cedex**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Etat-civil du demandeur

Numéro du titre de séjour (10 chiffres) : Date de fin de validité du titre de séjour : / /

Nom : Nom d'épouse :

Prénom : Sexe : F M

Nationalité : Pays de naissance :

Date de naissance :/...../..... Commune de naissance :

Adresse actuelle (en cas d'hébergement, le préciser) :

.....

.....

Tél (OBLIGATOIRE) :

Adresse messagerie électronique (OBLIGATOIRE) :

Situation familiale

Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Marié(e) PACS Concubin (e) : depuis

Conjoint (e) / Concubin (e)

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Commune de naissance :

Nationalité : Pays de naissance :

Numéro du titre de séjour (10 chiffres) : Date de fin de validité du titre de séjour : / /

Famille en France

conjoint (e) père mère frères et sœurs : (nombre) Enfants (nombre) :dont né(s) en France

Famille à l'étranger

conjoint (e) père mère frères et sœurs : (nombre) Enfants (nombre) :

Je certifie exactes les informations ci-dessus.

Date et signature :

DOCUMENTS A JOINDRE DANS CET ORDRE ET A INSERER DANS UNE POCLETTE PLASTIQUE

Documents relatifs au ressortissant étranger

- Carte de séjour, récépissé ou autorisation provisoire de séjour en cours de validité
- Passeport (pages relatives au n° du document, à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée, au visa)
- Acte de naissance de l'usager
- 3 photos d'identité récentes
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - * facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet) ou bail de location et dernière quittance de loyer datant de moins de 3 mois
 - * en cas d'hébergement chez un particulier :
 - attestation **originale** de l'hébergeant datée et signée
 - copie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour
 - une facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 3 mois
 - un document d'un organisme à **votre nom** à l'adresse de l'hébergeant

Documents relatif à votre vie familiale

- liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits des actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ; copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois **ORIGINAL** etc. ; DCEM enfant (si présent) ; tous les certificats de scolarité et si enfants en bas-âge photocopie du carnet de santé (1ere page avec le nom et prénom + dernière visite médicale + vaccins).
- Déclaration de communauté de vie et une déclaration de non-polygamie (datée et signée).
- liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ;
- liens professionnels ou personnels : contrat de travail, 3 dernières fiches de paie, notification de paiement de la CAF (3 derniers mois), attestation de sécurité sociale décomposée en 2 pages (avec enfants) et à la bonne adresse.
- Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille** : copie de sa carte de séjour ou de la CNI.
- Justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France** : enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé.
- Justification par tout moyen permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle (continue) en France** : visa, récépissé de demande de carte de séjour, récépissé de demande d'asile, documents d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (certificat médical, relevés bancaires présentant des mouvements etc.), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches).
- Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur** (revenus, salaires, relevés bancaires etc.).
- Justificatifs de son insertion dans la société française** (attestation de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.).
- Derniers diplômes obtenus et/ou attestation de réussite**

Les documents d'état civil étrangers n'ont pas de durée de validité. Aussi, vous pouvez produire vos actes d'état civil étrangers même si la date qui y est apposée est supérieure à trois mois. Cette exigence concerne les actes d'état civil français, ainsi que les documents relatifs à votre situation professionnelle (fiche de paie le cas échéant), fiscale (bordereau de situation fiscale), sociale (relevé de prestations de la caisse d'allocations familiales, justificatifs de domicile) dont la durée de validité doit être inférieure à 3 mois au moment de l'envoi du dossier.

Si vos actes d'état civil sont rédigés en langue étrangère, je vous invite à les faire traduire. Vous pouvez trouver la liste des traducteurs agréés sur le site de la compagnie des experts traducteurs et interprètes en exercice près la Cour d'appel : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>